

MÉMOIRE

sur

***Projet de réserves de biodiversité
des lacs Vaudray et Joannès et du lac Sabourin***

Présenté au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

PAR

***Le REGROUPEMENT ÉCOLOGISTE VAL D'OR & ENVIRONS
(Le REVE)***



19 septembre 2004

TABLE DES MATIÈRES

I - Présentation du Regroupement écologiste Val d'Or et environs (Le REVE)	P.2
II - Préambule historique Témiscabibien	P.5
III - Le Caribou forestier	P.6
IV - Recommandations générales	P.8
V - Recommandations spécifiques	P.10
VI - Carte du territoire à caribous (1984)	P.11

**I - Le Regroupement écologiste Val d'Or et environs
(Le REVE)**

Ses principaux objectifs sont :

- Défendre les droits écologiques,
- Diffuser de l'information sur les dossiers touchant l'environnement,
- Favoriser la concertation entre les différents citoyens et groupes se préoccupant de la qualité de vie,
- Favoriser la consultation publique sur les questions environnementales.

Historique

À l'été 1987, plusieurs individus, soucieux de la qualité de leur environnement et conscients de la nécessité d'intervenir quand cela s'impose, ont uni leurs efforts pour ainsi donner naissance au *Regroupement Écologiste Val d'Or et Environs (Le REVE)*. Organisme à but non lucratif, *Le REVE* s'est engagé, par son mandat, à intervenir quand cela est nécessaire. Il est actif tant aux niveaux local, provincial que national. *Le REVE* est membre en règle : du *Réseau québécois des groupes écologistes (R. Q. G. E.)*, du *Réseau canadien de l'environnement (R. C. E.)* et du comité directeur de *Taïga Rescue Network (T. R. N.)*.

Aux niveaux local et régional, *Le REVE* s'est grandement impliqué. Il fut maître d'œuvre de l'*École Buissonnière*. Située sur les bords de la rivière Piché, l'*École Buissonnière* fait partie d'une vaste proposition d'aménagement écologique et polyvalent de la forêt Piché-Lemoine dont la superficie fait plus de 40 kilomètres carrés. Ouverte en 1993, l'*École Buissonnière* représente un investissement de plus de 250 000\$. C'est un lieu remarquable d'écodiversité, on y retrouve presque tous les écosystèmes abitibiens. *Le REVE* a réalisé pour le compte de la *Corporation des Parcs et Espaces Verts de Val d'Or* un inventaire écologique du *Parc Desmarais*. *Le REVE* participe à la grande majorité des débats et des consultations publiques se rapportant à l'environnement. Il fut l'un des groupes fondateurs de la coalition régionale anti-BPC. Il offre régulièrement des ateliers et des conférences sur "l'actualité écologique". Aussi, *Le REVE* a organisé en 1992 à *Val d'Or* un colloque régional sur la gestion des déchets domestiques. *Le REVE* a contribué à résoudre le problème de nidification d'aigles-pêcheurs sur les lignes à haute-tension d'*Hydro-Québec* en région. *Le*

- 2 -

REVE a aussi effectué des recherches portant sur l'amélioration de l'habitat de la sauvagine. Il a produit et co-produit de nombreux documents écrits de vulgarisation sur l'environnement, un diaporama sur les espèces menacées de la région, ainsi que deux vidéo en collaboration avec la *Société Radio-Québec* : *Abittibbi, les stress environnementaux* et *Le Château*, se rapportant à la biodiversité.

Aux niveaux provincial et national, *Le REVE* participe activement aux différents groupes de réflexion que sont les *Caucus* québécois et canadiens dont entre autres :

- *La forêt*
- *La gestion des déchets*
- *L'énergie*
- *L'éducation*
- *Les affaires internationales*

Le REVE a travaillé à la mise à jour et à la traduction de la Liste Verte (répertoire des 2,600 groupes écologistes du *Réseau canadien de l'environnement (R.C.E.)*). *Le REVE* peut aussi bénéficier de l'expérience de son président fondateur, monsieur Henri Jacob. De 1983 à 2004, *Monsieur Jacob* a représenté l'*Abitibi-Témiscamingue* au conseil administratif du

Réseau québécois des groupes écologistes (R.Q.G.E.) pour lequel il fut président de 1989 à 1992 et de 1995 à 2002. De 1987 à 1993 et de 1995 à 2002, il représente le Québec au comité directeur du *R.C.E.*

Sur la scène internationale, *Le REVE* profite de l'implication de son président qui, depuis 1993, participe au programme international : *Éco-Volontaire des Nations Unies (ONU)*. En 1992, *Le REVE* était délégué officiel des *ONGE* canadiens lors du *Forum Global* et du *Sommet de la Terre à Rio*. En 1990, *Le REVE* était parmi l'un des dix groupes écologistes représentant le *Canada* lors de la conférence "*Bridging the Gap*" à *Vienne* et *Budapest*. *Le REVE* entend poursuivre son mandat ; c'est-à-dire, travailler activement à la défense des droits écologiques et à la protection des ressources essentielles à la vie...

Le REVE a présenté plusieurs mémoires lors d'audiences publiques du *BAPE* entre autres : sur la protection des forêts, sur la gestion des déchets dangereux, sur la pulvérisation aérienne d'insecticides, sur l'énergie ...

Son rayon d'action se limite aux **environs** de Val d'Or, c'est-à-dire, jusqu'à la couche d'ozone.
- 3 -

II - Préambule historique Témiscabibien

La région a toujours été considérée comme un réservoir de ressources naturelles à bon marché qui attire de nombreux promoteurs économiques désireux de bénéficier de cette manne sans avoir à se soucier des habitants et de l'environnement.

75 années d'exploitation minière nous ont laissé en héritage plusieurs centaines de millions de tonnes de résidus toxiques qui polluent nos cours d'eau et qui continueront de le faire pour encore quelques siècles et que les générations futures auront à gérer sans pour autant avoir les ressources pour y faire face.

Après plus de 100 ans d'exploitation forestière, qui a écrémé la ressource lignieuse en ignorant toutes les règles de respect pour le territoire et ses premiers habitants et sans aucun souci pour sa faune et sa flore. La forêt témiscabibienne d'aujourd'hui est décimée et plusieurs décennies seront nécessaires à sa reconstruction avant que nos enfants puissent en jouir.

Plusieurs de nos grands cours d'eau furent emprisonnés derrière des barrages pour contrôler les crues des eaux printanières et éviter des désagréments aux gens dans le Sud qui s'étaient installés dans les plaines inondables de la région de Montréal.

En à peine un siècle de cette surexploitation de son capital nature, la région s'est appauvrie au point de ne plus répondre aux besoins vitaux et légitimes de ses populations.

Résultat : depuis une décennie, les jeunes et les moins jeunes fuient la région pour ne pas faire partie des statistiques sur le suicide en région liées directement au mal développement. La région détient, d'ailleurs, le record de suicides au Québec et ce dernier est dans le peloton de tête mondial.

III - LE CARIBOU FORESTIER UN EMBLÈME DE LA FORÊT BORÉALE EN PÉRIL

Le caribou forestier et son habitat

Au Canada, on retrouve plusieurs sous-espèces de caribou (*Rangifer tarandus*). La seule sous-espèce qui peuple le Québec est le caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*). Cette sous-espèce est à son tour divisée en trois écotypes qui habitent des niches écologiques différentes. Ainsi, on distingue l'écotype montagnard, qu'on retrouve dans les monts Chics-Chocs et, possiblement, dans les monts Torngat; l'écotype toundrique, représenté par deux grands troupeaux migrateurs dans le Nord du Québec, soit le troupeau de la rivière George et le troupeau de la rivière aux Feuilles; et finalement, l'écotype forestier composé de plusieurs petites hardes habitant la forêt boréale¹. Ces trois écotypes ont une morphologie semblable, mais seraient distincts sur le plan génétique¹.

Le caribou forestier se retrouve plus spécifiquement dans les forêts résineuses matures et surannées moins propices aux autres cervidés, aux loups et aux ours noirs². Il évite les milieux fragmentés et préfère les grands blocs de résineux qu'il utilise pour s'isoler des prédateurs³. Le domaine vital du caribou forestier s'étend sur plusieurs centaines de kilomètres carrés⁴.

D'ailleurs, ce dernier est considéré par plusieurs spécialistes comme une espèce "parapluie" de la forêt boréale, c'est-à-dire une espèce tellement exigeante qu'en la protégeant on s'assure de conserver la plupart des autres espèces qui vivent dans le même écosystème⁵.

Une espèce en péril

Autrefois, le caribou forestier était présent dans toutes les provinces canadiennes et dans la plupart des états limitrophes au Canada⁶. Toutefois, depuis le milieu du 19^{ième} siècle, la limite méridionale de son aire de distribution remonte graduellement vers le Nord avec l'accroissement de la pression humaine et la disparition des vieilles forêts de conifères⁷.

Au Québec, on ne retrouve plus le caribou forestier qu'au nord du 49^{ième} parallèle à l'exception de quelques hardes isolées plus au sud dont celles de Val d'Or et de Charlevoix. On estime à 3 000 le nombre de caribous forestiers au Québec⁶. Ce dernier vit en faible densité (1-3 individus /100 km²) dans toute son aire de répartition⁴.

Les raisons du déclin

La prédation, la chasse légale et illégale, la fragmentation du territoire

et la raréfaction des forêts mûres et surannées de résineux causées par l'exploitation forestière, les développements hydroélectriques et l'exploitation des mines sont des facteurs qui permettent d'expliquer le déclin des effectifs de caribou forestier et leur retrait vers le Nord où les pressions humaines sont moins importantes.

Sources

- 1 Courtois, R. L. Bernatchez, J.-P. Ouellet et L. Breton. 2001. Les écotypes de caribou forment-ils des entités distinctes ? Société de la faune et des parcs du Québec. Direction de la recherche sur la faune. Québec. 33 p.
- 5 Courtois, R., J.-P. Ouellet, A. Gingras, C. Dussault et D. Banville. 2001. La situation du caribou forestier au Québec. *Le naturaliste canadien* 125 (3) : 53-63.
- 6 Courtois, R., J.-P. Ouellet, A. Gingras, C. Dussault, L. Breton et J. Maltais. 2001. Changements historiques et répartition actuelle du caribou au Québec. Société de la faune et des parcs du Québec. Direction de la recherche sur la faune. Québec. 44 p.
- 4 Courtois, R., J.-P. Ouellet, S. St-Onge, A. Gingras et C. Dussault. 2002. Préférences d'habitats chez le caribou forestier dans des paysages fragmentés. Société de la faune et des parcs du Québec, direction de la recherche sur la faune. Université du Québec à Rimouski. 42 p. + 2 annexes.
- 3 Courtois, R. 2003. La Conservation du caribou forestier dans un contexte de perte d'habitat et de fragmentation du milieu. Thèse de doctorat. Université du Québec à Rimouski. 350 p.
- 2 Courtois, R., Dussault, C., Gingras, A. et Lamontagne, G. 2003. Rapport sur la situation du caribou forestier au Québec. Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de la recherche sur la faune, Direction de l'aménagement de la faune de Jonquière et Direction de l'aménagement de la faune de Sept-Îles. 45 p.
- de Bellefeuille, S. 2001. Le caribou forestier et la sylviculture. Ministère des Ressources naturelles, Direction de l'environnement forestier. Québec. 91 p.
- 7 Dussault, C. 2004. Colloque sur le caribou forestier - comment assurer sa pérennité? Acte du 1^{er} colloque sur le caribou forestier, 11 et 12 juin 2003. Colloque sur le caribou forestier. Saguenay. 78 p. <http://www.fapaq.gouv.qc.ca/fr/faune/caribou/colloque/>

- 6 -

IV - Recommandations générales aux deux aires protégées.

Le Comité de conservation et de mise en valeur (CCMV).

Dans le but de s'assurer que toutes les personnes intéressées à participer au développement harmonieux et ce, dans le respect des normes qui assurent le maintien de la biodiversité du milieu, le REVE recommande d'accepter la composition du Conseil de conservation et de mise en valeur (CCMV) proposée par le ministère de l'Environnement pour la 1^{ère} année du processus et que ceux qui y siègeront proposent des modifications, si nécessaire, après avoir consulté les différents intervenants concernés du milieu. Des sous-comités pour chacun des deux aires pourraient être envisagés, si nécessaire, pour faciliter la consultation.

Le REVE recommande que toute personne qui désire siéger au CCMV s'engage à le faire dans le but de recommander des actions qui n'affectent pas négativement la biodiversité du milieu et non pour représenter leurs intérêts particuliers. Un code d'éthique pour les participants au CCMV devrait être élaboré pour orienter les débats et pour s'assurer du bon fonctionnement du comité.

Le CCMV, qui aurait pour mandat d'étudier toutes demandes de développement ou d'aménagement et d'émettre des recommandations au ministère, propose des pistes de réglementation qui encadreraient les activités à l'intérieur de l'aire protégée.

Le REVE recommande que toutes activités qui seront permises soient soumises à des analyses environnementales afin de s'assurer qu'elles n'affectent pas négativement la biodiversité du milieu.

Chemins et "trails".

Plusieurs chemins et "trails" qui sillonnent le territoire ont été aménagés sans aucune analyse de leur impact sur le milieu qu'ils traversent. Plusieurs d'entre eux devraient être fermés pour réduire la compaction des sols, l'érosion et la destruction d'habitat faunique.

Le REVE recommande donc l'analyse d'impacts cumulatifs de tous ces sentiers afin de déterminer ceux qui devront être fermés et ceux qui devront être modifiés.

- 7 -

Bois de chauffage.

Les coupes de bois de chauffage qui se pratiquent dans les futures aires protégées s'effectuent à proximité des lieux habités et ont pour effet de concentrer la récolte du bouleau blanc sur une petite partie du territoire. Cette concentration des coupes pourrait engendrer une dégradation de l'habitat faunique et une possible diminution de la biodiversité.

En conséquence, le REVE recommande que la coupe de bois de chauffage soit permise uniquement après que des analyses prouvent que ces interventions ne sont pas dommageables pour la biodiversité ou sont effectuées dans le but de restaurer certains habitats fauniques endommagés.

Véhicules motorisés sur l'eau.

Il est reconnu que le moteur deux temps rejette dans l'environnement 15 fois plus d'hydrocarbures et une multitude d'autres polluants qu'un moteur à quatre temps et que ce dernier est aussi moins bruyant tout en étant beaucoup plus économique à l'usage.

Le REVE recommande donc que les moteurs à deux temps soient rapidement interdits et que des incitatifs soient mis en place pour accélérer leur remplacement par les moteurs à quatre temps. Que la limite de puissance des moteurs hors bords soit établie en fonction des dangers qu'ils représentent pour l'érosion des berges, le dérangement causé à la faune, la pollution de l'eau et la pollution sonore. De plus, nous recommandons qu'un zonage des aires de nidification de la sauvagine et d'autres oiseaux riverains soit déterminé pour minimiser le dérangement de la faune.

Comme les motomarines sont reconnues comme des véhicules très polluants et bruyants et qu'ils causent du dérangement néfaste à la faune, la flore riveraine et à la quiétude des résidents, le REVE recommande d'interdire les motomarines sur tous les plans d'eau des aires protégées.

Véhicules tout-terrain, 4X4 et autres véhicules motorisés.

Le REVE recommande que l'utilisation de véhicules motorisés soit restreinte aux chemins identifiés à ses fins qui possèdent la capacité portante afin de minimiser les impacts négatifs sur le milieu.

Autres utilisations.

Plusieurs personnes fréquentent depuis des années ce territoire pour y exercer la chasse et la trappe, plusieurs autres pour l'observation de la nature et de ses diverses composantes, d'autres enfin y pratiquent la raquette et le ski de fond. La plupart de ces activités s'effectuent sans trop d'impact pour le milieu et pour sa faune et le partage du territoire entre les différents utilisateurs semble se faire d'une manière respectueuse envers ceux-ci.

Le REVE recommande que les activités de chasse, de trappe, d'observation et autres sports non motorisés continuent dans le respect du milieu et de sa diversité biologique, en autant que celles-ci ne causent pas de préjudices à la faune et à son habitat.

Enfin le REVE recommande de maintenir les activités traditionnelles des Anishinabe (Algonquins) sauf si celles-ci menaceraient la survie d'espèces en danger ou affecteraient de façon négative la biodiversité du milieu.

Au territoire Vaudray-Joannès.

Le territoire de l'aire proposée Vaudray-Joannes n'englobe pas toutes les caractéristiques biophysiques qui feraient en sorte de préserver suffisamment d'habitats pour assurer la protection des éléments qui composent la mosaïque de cet écosystème particulier et représentatif de la région.

Le REVE recommande que l'aire protégée Vaudray-Joannes s'étende à l'Est et au Sud selon les limites décrites dans la proposition du ministère de l'Environnement, qu'elle soit étendue à l'Ouest jusqu'à la rivière Kinojevis et au Nord jusqu'à

Au territoire Sabourin.

Le petit troupeau "relique" de caribous de Val d'Or est menacé de disparition à court terme si rien n'est fait pour renverser la vapeur. Le déclin s'est accéléré depuis 1984 quand le ministère des Ressources naturelles a accordé aux compagnies forestière les droits de coupe à l'intérieur du territoire de 1 100 km².

Le déboisement, en plus de détruire le couvert forestier, créa des ouvertures dans ce territoire que les prédateurs à quatre et à deux pattes s'empressèrent d'utiliser et y récoltèrent près de la moitié du troupeau déjà en danger. Ces ouvertures ont aussi permis aux motoneiges et VTT de sillonner le territoire en fragilisant encore plus la harde moribonde.

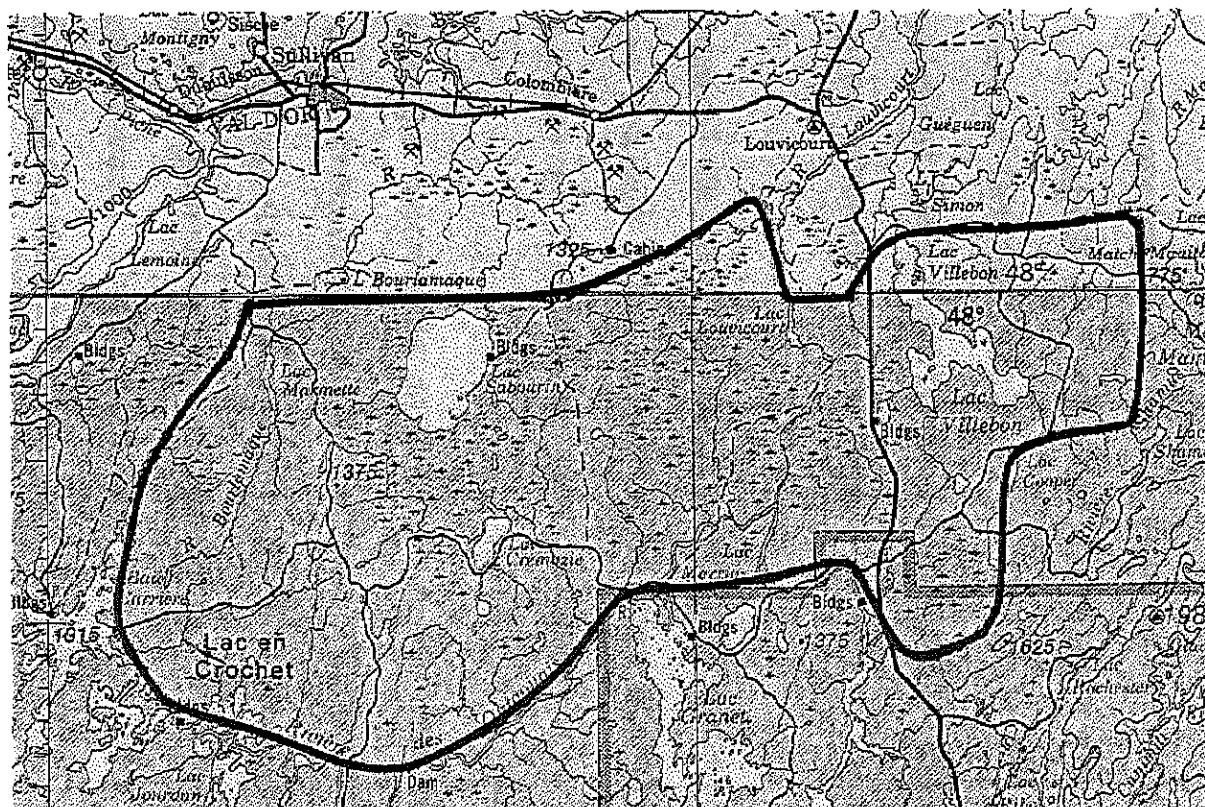
Le REVE recommande d'agrandir l'aire protégée pour atteindre le territoire réservé aux caribous en 1984 (1 100 km²).

VI - Carte du territoire à caribous (1984).

QuickTime™ et un décompresseur
TIFF (LZW) sont requis pour visualiser
cette image.

Limites du territoire réservé aux caribous avant 1984 (1 200 km²).

VI - Carte du territoire à caribous (1984).



Limites du territoire réservé aux caribous avant 1984 (1 200 km²).